

## Question L1 droit

Par **Cambck**, le **25/08/2018** à **13:02**

Bonjour à tous :)

Je rentre en L1 droit en septembre. J'ai juste quelques questions à poser.

Faut il du matériel particulier ? Qu'utilisez vous pour les cours en fac ?

As-t-on beaucoup d'heures de cours par jour ?

Et aussi, avez vous une bibliographie à me proposer pour cette année ?

Merci beaucoup à vous [smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2018** à **13:26**

Bonjour

Tout d'abord bienvenue sur le forum et félicitation pour votre entrée en LD1.

Alors pour le matériel c'est très simple :

- Soit vous prenez vos cours sur ordinateur.

- Soit vous prenez vos cours à la main et vous utilisez un trieur/classeur ou les bons vieux cahiers.

Sachant que certaines facs interdisent l'ordinateur lors des TD.

Moi j'ai toujours pris mes cours à la main et j'avais un cahier par matière.

Mes fournitures se limitaient à des stylos et surtout des surligneurs pour les fiches d'arrêts.

Pour le nombre d'heure par jours cela varie d'une fac à l'autre. Il faut regarder votre emploi du temps sur le site de votre fac, il doit sans doute être déjà élaboré pour le premier semestre (enfin je l'espère [smile3])

Cependant, il faut bien avoir conscience qu'à la fac il faut travailler en cours mais aussi à la maison.

Je vous conseille de lire attentivement ces sujets

[http://www.juristudiant.com/forum/sujet.php?id\\_sujet=27834&PAGE=1](http://www.juristudiant.com/forum/sujet.php?id_sujet=27834&PAGE=1)

<http://www.juristudiant.com/forum/les-seances-de-td-t14248.html>

<http://www.juristudiant.com/forum/temps-de-preparation-de-vos-td-t20068.html>

Pour la bibliographie, vos professeurs vous en donneront une lors du premier cours. Il vous faudra déjà un Code civil 2019 et un lexique juridique. Il peut être bien d'avoir un manuel d'introduction au droit et un manuel de droit constitutionnel. Si vous avez histoire du droit avec TD alors il est intéressant d'avoir un manuel. Enfin, le manuel "Je veux réussir mon droit" est un bon investissement.

Pas la peine de tout acheter ! Vous pourrez emprunter tous ses manuels dans votre BU. Je vous conseille juste d'acheter le Code civil car en général les étudiants se précipitent dessus, il se peut même qu'ils soient déjà tous empruntés à l'heure où j'écris ces lignes. Sans compter que la durée d'emprunt étant limitée, vous pouvez risquer de vous retrouver sans Code le jour de l'examen ce qui serait assez problématique (et c'est un euphémisme) Profitez des offres de rentrées. Les Codes civils sont moins chers et certains manuels aussi.

N'hésitez pas à venir sur le forum si vous avez d'autres questions.

Par **LouisDD**, le **27/08/2018** à **20:19**

Bonsoir

Tout d'abord : bienvenue parmi nous et bravo pour votre entrée en L1 !

Je viens préciser/compléter la réponse précédente :

Pour le lexique des termes juridiques : celui de Cornu est censé être le plus complet et surtout le plus technique donc vous accompagnera plus longtemps dans votre parcours. Pour ma part j'ai le Dalloz et le Lexisnexis, tous deux se complètent, et je vais cette année prendre le Cornu, car j'aime bien avoir les nuances dans les définitions selon les ouvrages.

Pour d'éventuels manuels (en L1 pas vraiment nécessaire d'en avoir), prenez uniquement des manuels que vous avez pu feuilleter et qui vous ont tout de suite plu par leur style, leur construction... En effet un "très bon" manuel pour votre prof ou un camarade pourra se révéler être une parfaite perte de temps (et d'argent) pour vous.

Ensuite pour les heures de cours, vous allez (re)découvrir la joie d'avoir tantôt une journée avec une heure de TD à 8h et deux heures de cours à 18h avec rien entre (où il faudra donc souvent travailler par vous même...), tantôt une autre avec 3 fois 3 heures de cours magistraux... Mais en gros il me semble que pour ma part j'étais à moins de 30h de cours par semaine.

C'est aussi soit dit en passant l'occasion dans certaines fac d'avoir cours le samedi, cours jusque 21h...

Ce qui marche le mieux pour moi c'est le classique papier stylos... J'ai pour ma part dans mon petit sac d'écolier une trousse contenant de quoi écrire mais surtout de quoi [fluo]SURLIGNER[/fluo] (j'ai très exactement 9 couleurs différentes ahaha, bon certes seulement 3 vraiment utilisées quotidiennement, mais ça fait un petit budget tout de même

[smile4]), un trieur/organiseur (avec sa réserve de feuille simples pour les cours et doubles pour les TD et pour le début d'un cours) ainsi qu'un mini trieur/organiseur (une invention incroyable) pour les fiches Bristol (pour les révisions).

A prévoir également pour chez soi des classeurs (les plus gros possible ahaha comptez plus ou moins un classeur par semestre voire deux) pour bien ranger ses cours (qui peuvent servir pour les années d'après, mieux vaut donc je trouve les conserver)

Mais le plus important à souligner, c'est que personne ne va regarder ce que vous avez, alors pas de risque qu'un prof pénible vous demande spécifiquement un classeur au dimension à la con, rose à pois verts, avec les 4 anneaux qui doivent s'ouvrir deux par deux et non pas tous en une fois (trop facile sinon), dans lequel il faudra ranger vos feuilles (jaunes et à petits carreaux bien évidemment) dans des pochettes plastifiées (avec une bordure noire surtout !)

Enfin bref vous voyez le tableau ^^

Seule chose qu'on va regarder c'est vos codes en examens qui doivent pas être commenté comme l'a très justement signalé Isidore sur ce sujet :

<http://www.juristudiant.com/forum/code-annote-et-code-commente-quelle-est-la-difference-t31784.html>

Bonne rentrée à vous et n'hésitez pas à revenir vers nous en cas de questionnement autour de vos études.

Par **Insomnia**, le **27/08/2018** à **20:40**

Bonsoir,

Concernant le manuel indispensable, il y a effectivement le Code Civil.

Et pis, certes le vocabulaire juridique de Cornu n'est pas obligatoire, mais je vous le recommande fortement (d'autant plus que c'est un livre qui vous sera utile durant tout votre cycle universitaire en droit).

En revanche, pour les autres livres, ça se discute ; Pour ma L1, j'avais suivi les conseils d'un professeur concernant des livres de droit constitutionnel (exemple : Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours) : Le langage utilisé dans ces livres était trop obscur pour moi et je ne comprenais pas tout ce que je lisais et au final, ils n'ont pas été très utile à l'obtention de mon année.

Allez donc à votre BU, il y a une grande variété de livres. Personnellement, j'aime bien emprunter différents ouvrages traitant un même cours : cela me permet de me familiariser plus facilement avec les termes du cours et de l'ingurgiter proprement.

Bon courage pour votre L1.

Par **LouisDD**, le **27/08/2018** à **20:55**

En termes de prix vous avez un Lexisnexis pour moins de 11€, un Dalloz pour environ 19.90€ et un Cornu pour moins de 26€, sachant que les prix varient aussi à cause du nombre d'entrées contenues (et potentiellement selon les boutiques)

Pour les codes, bleus ou rouges se sera une affaire d'organisation de la jurisprudence et des textes annexes... Pas de panique non plus si le code civil 2019 (c'est celui de cette année) est accompagné d'un petit fascicule qui résume les changements apportés par la validation de la réforme du droit des obligations...(si je me gourde pas)

Par **Le**, le **27/08/2018** à **21:21**

D'avis je dirais qu'il est bon de prendre ses cours sur ordi et les TD à la main c'est ce que fait une majorité d'étudiants mais il y a des cas personnels de personnes plus lentes sur ordi qu'à la main.

Par **LouisDD**, le **27/08/2018** à **21:44**

Perso je trouve toujours « amusant » ce genre de remarques, puisque je suis plus rapide à la main qu'un se disant plus rapide à l'ordi qu'à la main... pour la simple et bonne raison que j'abrège et supprime tout ce qui sert à rien... peut être aussi parce que j'écris comme Tintin (la fameuse écriture vague)

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2018** à **09:00**

Bonjour

Ce serait sympa d'avoir un retour de l'auteur du sujet ... ..

Par **Le**, le **28/08/2018** à **09:11**

Comme j'ai dit LouisDD je suis tellement habitué à voir des contre-exemples de la majorité (jusqu'à un de mes meilleurs amis qui prend tout sur papier, mais a galéré en fiscalité publique avec une professeuse qui lisait son cours)

En fait en cours l'ordi est une garantie de pouvoir tout prendre en notes SI ET SEULEMENT SI on est rapide avec, je suis particulièrement rapide sur ordi.

Il y en a c'est la plume, il faut donc se tester avec les deux.

Sinon j'ai des images de Tintin et le secret de la licorne merci modo!

Par **LouisDD**, le **28/08/2018** à **10:18**

C'est sûr qu'il faut tester, à mon avis le meilleur ordre reste à la main puis ordi, car difficile de se détacher d'un si bel instrument même inefficace quand on y a goûté !  
Et surtout cela représente un coût quand même non négligeable.

Content que la référence évoque qqes souvenirs ahaha !

Et en effet un petit merci ferait du bien ahaha mis bon on commence à être rodé à ce niveau...

Par **MorganM**, le **28/08/2018** à **10:55**

En fait, pour l'histoire de taper à l'ordi ou à la main (ou plutôt écrire à la main), cela dépend vraiment des personnes.

Pour ma part, j'écris assez vite à l'ordi et je peux facilement suivre ce que dit le prof sans omettre un détail. C'est sûr que les profs se répètent souvent à l'oral, mais ils reformulent souvent leurs phrases et parfois, cela permet de mieux comprendre certains points.

A la main, j'écris assez vite aussi mais en abrégant, et je me suis rendu compte que je perdais beaucoup plus rapidement ma concentration et que c'était nettement moins agréable à lire.

Tout cela pour dire que cela dépend des gens, selon leur méthode d'apprentissage. Cela ne peut se voir qu'au bout de quelques mois de cours (l'achat de l'ordinateur en cours a été pour moi un énorme gain en tous points, tellement que je ne serai pas capable de m'en priver aujourd'hui..).

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2018** à **15:00**

Chacun sa méthode ! C'est à l'étudiant de trouver celle qui lui convient le mieux.

Toujours pas de retour de Cambck ?